



Risques d'attaques & d'intrusion : Effectif & Gardiennage sont la « clé » !



Sommaire

	I – Communiqué SOLIDAIRES du 13/02/2025	<i>pages 2-3</i>
	II – Déclaration SOLIDAIRES au GT Surveillance du 30/01/2025	<i>pages 4-5</i>
	III – Déclaration SOLIDAIRES à la Formation spécialisée du 05/02/2025	<i>pages 6-9</i>
	IV – Rapport de l'inspection des services (IS) du 01/10/2022	<i>pages 10-11</i>



Risques d'attaques & d'intrusion : Effectif & Gardiennage sont la « clé » !



Risques : une réalité !

Les personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) se voient de plus en plus ciblés dans le cadre de leurs fonctions.

Après les ruptures de barrage de vive force, viennent les tentatives de récupération des marchandises saisies, aussi bien sur la route qu'au sein même des locaux !

Face au danger réel, les exigences sont là.

Pour SOLIDAIRES, il n'est pas question :

- d'un énième audit,
- ou d'un comité Théodule !

La situation est connue de longue date :

- les revendications syndicales ont déjà été exprimées et récemment rappelées (*annexes 1 et 2*) ;
- un audit des services et un rapport officiel de l'Inspection des services (IS) ont déjà été réalisés (*annexe 3*).

Maintenant il faut passer aux actes : les travaux, notamment bâtimentaires, doivent être lancés, les effectifs augmentés !



Traçage : pas une fatalité, il faut entraver tout accès !

Les accès doivent être consolidés (blindage, barrières, alarmes... Et en état de fonctionner !).

Pour plus de réactivité en cas d'incident ou d'intrusion, ne plus dégraisser les chargeurs entre chaque service, il faut pouvoir mettre son arme en service très rapidement.

Et pour parer aux traceurs (AirTag, etc), il faut généraliser la dotation de cages de Faraday.

Il ne saurait y avoir d'excuse budgétaire, les équipements spécialisés se trouvent dans le commerce pour quelques dizaines d'euros.



La quille ?

Le moment de tous les dangers !

Il y a un risque permanent avec le matériel stocké dans les brigades. La DGDDI est la seule administration dotée d'armement et autres matériels sensibles, à laisser tous ses locaux... sans aucun agent de la surveillance, pendant des heures, voire des nuits !

*Ne commettent cette imprudence sécuritaire majeure :
- ni la Direction générale de la Police nationale (DGPN),
- ni la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) !*

Cette folle gestion, consistant à assumer la pénurie, met en péril les collègues.

Lorsqu'un service de nuit se termine, le risque d'un braquage du dernier collègue à sortir de la brigade est avéré ! Ceci afin d'en faire un « passe-partout » pour que des criminels se servent allègrement, avant de l'enfermer dans une cellule de retenue sans moyen de communication...

Les criminels pourraient ainsi repartir avec des armes, munitions, marchandises saisies, véhicules, etc.



Sécurité des locaux : la force du nombre (+10% d'effectifs en urgence) !

SOLIDAIRES Douanes revendique de longue date un gardiennage assuré en interne, comme pour la brigade de surveillance du ministère (BSM), avec donc des emplois supplémentaires dédiés à la clé.

- Pour la sécurisation d'un bâtiment, il faut une équipe dédiée de 2 à 3 personnes armées en continu.
- Afin d'assurer une présence 24h/24 et 365 jours/an, sans porter préjudice à la disponibilité opérationnelle actuelle des unités, cela représente donc un abondement de 6 à 9 agents par unité.
Donc plusieurs centaines de postes supplémentaires au niveau national !

Tous les lieux sensibles doivent être sécurisés. C'est-à-dire :

- en sus des brigades de Surveillance (SURV) ...
- ... les bureaux opérations commerciales (OPCO) ...
- ... et tous les locaux abritant de l'argent liquide et/ou ayant qualité de dépôts de marchandises !

Ceci par la présence à demeure de personnels de la SURV armés !

À ce titre, sauf exception, tout personnel de la Surveillance en service devrait être armé, même lorsqu'il est en service à la brigade et quelles que soient leurs fonctions (chefs de service et adjoints, secrétariat, missions non opérationnelles).



Salles de retenue : arrêtons cette « affaire de cornecul » !

Tous les locaux doivent être conformes à la retenue douanière.

Le dispositif est réformé depuis juin 2011, or 14 ans plus (trop) tard, rien n'est matériellement réglé !

Il faut que TOUS les locaux soient aux normes, sous peine d'engager la SEULE responsabilité des Directions en cas d'incident/accident ! Aussi bien au niveau :

- des salles de retenue,
- des toilettes,
- que du reste (salles de procédure, etc.).

L'exigüité des locaux, ça suffit !



Anonymisation : ce doit être un droit pour toutes et tous !

SOLIDAIRES Douanes revendique une facilitation et une extension de la possibilité d'anonymiser !

Et sans considération de la fonction occupée !

Aussi bien :

- au niveau des actes de procédures ;
- que des recueils des actes administratifs (RAA) et autres bulletins d'information administrative (BIA) présents sur les sites internet des préfectures !
Face aux risques, ces données ne doivent pouvoir être accessibles qu'à certaines professions (avocats, magistrats).



La sécurité ne se négocie pas.

L'État employeur doit assumer ses responsabilités envers les personnels douaniers (cf article L4121-1 et suivants du Code du travail).

On ne doit pas perdre sa vie à la gagner !



Annexe 1 :

Groupe de Travail (GT) Surveillance du 30/01/2025

Déclaration liminaire SOLIDAIRES



Les instances s'enchaînent, les faux-semblants se déchaînent !

Mesdames et messieurs,

En cette fin du mois de janvier, les instances et plans s'enchaînent. Après le *plan probité et protection* (ne riez pas) du lundi 27 janvier, voici trois jours plus tard le plan d'actions pour la Surveillance. Mais si les instances s'enchaînent, les faux-semblants se déchaînent !



Probité et protection ? Comme nous le disions en début de semaine, c'est un plan triplement désolant :

- dépassé en termes de moyens (aucune perspective d'abondement d'effectifs et des rémunérations pour le commun des collègues) ;
- avec une méthodologie opaque voire retorse, les personnes participant aux rares ateliers étant des cadres supérieurs ;
- recommandant entre autres le flicage des collègues, pardon le *contrôle des consultations des fichiers* !

 **0 € / budget SU**
Zéro euro supplémentaire, c'est le montant prévu pour le « plan Surveillance ».
Aucun budget alloué, NADA !



Pour le plan d'actions Surveillance, c'est du même acabit !

- Ni repyramidage (de C en B et de B en A), ni reconnaissance indemnitaire de la fonction de chef d'équipe, ni plan de recrutement massif !
- À la place, c'est la gestion de la pénurie !
 - D'abord il y a l'ouverture des secrétariats de brigade aux collègues OPCO-AG, sans leur attribuer les trimestres de bonification retraite de la branche Surveillance ! Alors que Madame Braun-Lemaire avait suspendu le projet d'expérimentation à Gap, voici un projet de généralisation !
 - Ensuite il y a le développement de divisions fonctionnelles SURV, qui signifient surtout la création de poste A⁺ dédiés à la SURV au sein des divisions. Pratique pour trouver des débouchés pour les cadres sup' !
 - Enfin il y a l'injonction à de multiples reprises à faire preuve de *pédagogie*... pour faire avaler des couleuvres ?!



Seule se distingue positivement l'expérimentation d'équipes de nuit.

Mais même là, la déception est de mise, car cela demeure au stade de la réflexion... Alors que le plan sera soumis au vote dans 2 semaines, lors du Comité social d'administration de réseau (CSAR) du 11 février !

Pour le reste, nous nous passerions volontiers de l'habituel charabia (« stratégie », « tactique », « innovant »). C'est en apparence pompeux mais en réalité creux et entourloupeur. **Nous en voulons pour preuve le gel du déploiement des scanners mobiles de basse intensité (SMBI), consécutif au gel des crédits d'investissement pour la loi de Finances 2025 qui ne figure pas ici. Un oubli « involontaire » sans doute !**

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le jeudi 30 janvier 2025



Annexe 2 :

Formation

Spécialisée (FS)

du 05/02/2025

Déclaration liminaire SOLIDAIRES



Solidaires

DOUANES

Formation Spécialisée

Santé, Sécurité, Conditions de Travail

séance du 05/02/2025

Conditions de travail

Liminaire

Sans moyens, l'équipement n'est rien ?!

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

Nous voici réunis pour 2 jours de groupe de travail de la formation spécialisée (FS) du Comité social d'administration de réseau (CSAR).



Ordre du jour pléthorique et technique

Les points à l'ordre du jour sont nombreux et relativement techniques. Il est question notamment :

- **de matériels et équipements** destinés à améliorer les conditions d'exercice au sein de la branche surveillance :
 - système d'emport de l'arme longue du fabricant allemand *Heckler & Koch* (HK),
 - Réseau Radio du Futur (RRF),
 - dispositifs de port d'arme,
 - herses déclenchables à distance,
 - taser ;
- **ainsi que de technologies ou d'applications** sensées améliorer le traitement des flux et des procédures :
 - détection automatique des stupéfiants dans les colis postaux,
 - application visite H7,
 - application TRANSACTION,
 - POC IA générative avec les techniciens des systèmes d'information (TSI).



Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde

Si l'objectif de ces intentions semble louable, nous l'observerons toutefois avec recul et dans un esprit de critique constructive... Avant d'aller plus avant, revenons sur le vocabulaire utilisé.

Contre un vocabulaire absc... ..

Particulièrement sur le sigle POC IA, inintelligible et non défini d'ailleurs dans votre documentation. Et pour cause ! Il mélange de manière absurde 2 langues :

- l'anglais : en effet POC ne signifie pas ici *Pôle d'orientation des contrôles*, mais *Proof of concept* ;
- le français : IA signifiant *Intelligence artificielle*.

Si vous aviez voulu exposer votre maîtrise de la langue anglaise, vous auriez dû utiliser le bon sigle anglais : AI POC, signifiant *Artificial Intelligence Proof of concept*.

Or, là, par snobisme mal placé, vous vous emmêlez les pinceaux.

... Parler le langage républicain !

Afin de veiller à la bonne compréhension de la documentation par l'ensemble des parties prenantes, nous vous rappelons que la langue de la République française est le français, ainsi que l'énonce l'article 2 de la Constitution¹.

Au cas d'espèce, plutôt que POC, la richesse de notre langue permet de parler de *preuve de concept* (PDC), de *validation de principe* (VDP) ou encore de *démonstration de faisabilité* (DDF).

À l'avenir, si une problématique verbale surgissait, nous vous invitons à vous saisir du site internet *France Terme*, élaboré par le ministère de la Culture²...

1 Source : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>
2 Source : <https://www.culture.fr/franceterme>



Méthodologie sujette à caution

Pourquoi, ouvrons-nous une telle parenthèse linguistique ? Parce qu'elle fait écho au reste du contenu de votre documentation : de l'enrobage pour palier une faiblesse de fond.

Essai « concluant » dans la durée ?

D'une part, les conclusions aux diverses phases d'expérimentation présentées comme concluantes ne le sont peut-être pas pour en tirer des conclusions définitives, ayant été insuffisamment étendues :

- dans le temps,
- au niveau du corpus expérimental.

... Et selon quelle méthode et public ?

Par ailleurs, au niveau des retours que vous nous transmettez, nous ne percevons pas l'expression des collègues, qu'aucun document de travail ne met en évidence.

Nous vous poserons donc la question suivante : sur quels retours transmis par quels canaux vous fondez-vous pour établir vos conclusions ?



L'enfer pavé de bonnes intentions ?

Par ailleurs, ayant à l'esprit l'adage que l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions, nous vous alertons sur les conséquences négatives que peuvent comporter certaines mesures présentées comme des progrès.

Équipement : gare à l'effet rebond...

Concernant l'emport de l'arme par exemple, de nouveaux dispositifs peuvent :

- améliorer le confort et réduire certains types de troubles musculo-squelettiques (TMS)...
- mais en générer d'autres.

La dotation de nouveaux équipements, de nouvelles technologies peut :

- résoudre certaines difficultés...
- ... mais augmenter la charge (physique ou de travail), et requérir des agents davantage de technicité et de responsabilités.

... Idem pour l'IA !

Le recours à l'Intelligence artificielle (IA), pour sa part, présenté comme une solution d'efficacité et de décharge des agents de tâches chronophages peut avoir son revers :

- en asservissant l'humain à son mode de fonctionnement,
- et en le privant à terme d'emplois.



100% scan : derrière le virtuel, des incidences corporelles

Nous sommes naturellement pour :

- une douane avec des outils « dernier cri » ayant recours à la plus haute technologie ;
- des moyens matériels qui permettent à nos collègues d'exercer leur travail dans de bonnes conditions.

Cela signifie une informatique qui n'asservit pas l'humain en lui imposant un rythme insoutenable, à l'instar de ce que fait *Amazon* dans ses entrepôts.

L'humain, en bout de ligne...

Nous ne voulons pas d'une numérisation à 100% (« 100 % scanning ») qui génère des Troubles Musculo-Squelettiques, nous ne faisons en cela que respecter notre rôle au sein de la chaîne de prévention.

Comme chez *Amazon* vous voulez que ce soit la machine qui commande à l'humain puisque ce sont bien les douaniers sur le terrain qui devront ouvrir les cartons sélectionnés par la machine.

... SOLIDAIRES exige des garde-fous !

Vous nous dites que vous limiterez le nombre de cartons sélectionnés en fonction des effectifs.

SOLIDAIRES Douanes exige que vous nous transmettiez :

- le nombre de cartons à l'heure ou à la journée que vous avez évalué par agent.
- ainsi que le pourcentage de colis que vous voulez contrôler.

Ces données ne nous sont pas fournies alors que nous sommes dans l'instance qui nous doit cette information.



Nouvelle-Calédonie : la Douane se doit d'être exemplaire !

Pour ce qui est du point sur la Nouvelle Calédonie enfin, nous prenons acte du constat qui nous est transmis avec 2 éléments à déplorer :

Soutien global et développement oubliés...

- Les injustices et inégalités sociales génératrices de situations insurrectionnelles auraient été certainement davantage apaisées par des aides profitant plus directement à la population que par des cadeaux aux entreprises dont plus personne n'espère un quelconque ruissellement.

Où est l'investissement de l'État, notamment par la constitution de moyens garde-côtes hauturiers dans ce territoire doté d'une zone économique exclusive (ZEE) de près d'1,5 million de kilomètres carrés ? C'est un impensé...

...Ainsi que les promesses d'ordre individuel !

- Les engagements indemnitaires aux volontaires, partis au pied levé renforcer les effectifs locaux avec les risques et les désagréments que l'on sait n'ont à ce jour pas été pleinement remplis.



La technique, c'est (aussi) politique !

Si, comme nous l'indiquions en propos introductifs à ce GT de la FS, votre doigt nous oriente vers un certain nombre de sujets très techniques, il ne nous détournera pas pour autant de regarder la lune...

En effet, **un meilleur maillage, des effectifs supplémentaires et mieux rémunérés, une meilleure organisation du travail, nous savons tous aujourd'hui que telles sont les seules réponses** véritablement à même de résoudre effectivement la plupart des problématiques métier listées.

Des moyens pour accomplir les missions de service public !

La délégation SOLIDAIRES Douanes,

le mercredi 05 février 2025

INSPECTION DES SERVICES



La sécurité des contrôles
en surveillance

RAPPORT DEFINITIF

01/10/22

Annexe 3 :

Rapport du 01/10/2022 de l'inspection des services (IS)

La sécurité des contrôles en Surveillance

**Pages 29 & 30 :
la sécurité par l'effectif & la force du nombre !**

- la programmation des contrôles tient compte des moyens engagés (RH et matériel). Elle se concrétise à travers la constitution de la cote de service et la rédaction de l'ordre de service détermine le nombre d'agents constituant l'escouade pour la vacation. Comme l'ont souligné

35 BOD n° 1627 précité, paragraphe 5.

La mission s'est ainsi intéressée à la situation de six référents régionaux implantés dans six DR auditées lors de la phase de terrain. Deux référents ne font jamais l'objet de recyclage car ils ne sont pas moniteurs TPCI, les quatre autres ont été recyclés respectivement : 2 fois en 22 ans d'activité, 2 fois en 19 ans, 1 fois en 11 ans, 1 fois en 8 ans.

36 Atelier relatif à la chaîne hiérarchique en surveillance (28 octobre 2020) : « le recentrage sur l'animation des équipes et le pilotage opérationnel issu de la réforme de 2011 apparaissent aujourd'hui à bien des égards comme imparfaits et méritent d'être consolidés ».

29 / 62

nombre d'interlocuteurs de terrain, tous grades confondus : « la sécurité c'est le nombre ». Depuis le déploiement de l'arme longue, le nombre minimum d'agents par escouade est fixé à quatre, mais les conditions de sécurité varient selon les circonstances de contrôle et ce nombre est considéré tant par les agents de terrain que par le bureau R2 comme insuffisant pour assurer la mission LCF en toute sécurité. Ceci atteste que le juste effectif des brigades est un facteur de sécurité, car il est avéré que le nombre demeure un facteur essentiel de la sécurité.

le nombre demeure un facteur essentiel de la sécurité.

**Pages 57-58 :
la hausse des graves mises en danger !**

Typologie des incidents	Années			Évolution 2019-2021	
	2019	2020	2021	En nombre	En % ^{age}
Passage de vive force (PVF)	267	332	353	+86	+32,21%
Fuites en véhicules	188	198	235	+47	+25,00%
Fuites à pied	189	171	234	+45	+23,81%
Total	644	701	822	+178	+27,64%

**Risques d'attaques & d'intrusion :
Effectif & Gardiennage
sont la « clé » !**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !